Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251127-D0020250011910-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 novembre 2025

DC.2025.0119

Date de convocation : 21 novembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 29	Votants : 34

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 18 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Tilleul, 2 Espace du Souvenir, à BILLIO, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, M. Roland LORIC, Mme Hélène MOREAC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Séverine LE JEUNE donne pouvoir à M. Guénaël ROBIN, Mme Annie LE MAY donne pouvoir à M. Stéphane HAMON, Mme Catherine LORGEOUX donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO, Mme Marie-Christine TALMONT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER

Secrétaire de séance : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD

Modification du règlement du temps de travail des agents de Centre Morbihan Communauté à compter du 1er janvier 2026

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération DC-2024.006 du 1er février 2024 visant à appliquer le règlement du temps de travail,

VU le rapport du Vice-président,

VU l'avis favorable du CST du 16 septembre 2025,

Considérant que les équipes opérationnelles du service Voirie, Bâtiment et Espaces Verts du Pôle technique comptent environ trente agents qui sont placés sur un régime annuel de 1607 heures avec des cycles différents selon les saisons,

Considérant que cette organisation entraine pour les agents la prise imposée et fixe de jours non travaillés (environ 19 par an),

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251127-D0020250011910-DE

Considérant que les équipes ont fait remonter des difficultés que génère ce système de jours imposés en ce qu'il entraîne un certains nombres de contraintes pour les agents sans apporter de réelle plus-value pour la continuité de service,

Considérant qu'un travail de concertation a été mené au cours de l'année 2025 avec les équipes du Pôle technique, la Direction et le service des Ressources Humaines pour réfléchir à un nouveau système relatif au cycle de travail des services concernés,

Considérant que ces réflexions ont amené à proposer un cycle hebdomadaire de 39 heures avec 22 jours de RTT par an et des règles internes précisées (période de non prises de RTT, heures de travail et horaires différents selon les périodes de l'année),

Considérant, par ailleurs, que les agents du service Bâtiments assurent des astreintes au centre aquatique avec interventions obligatoires les samedi et dimanche et un repos compensateur obligatoire le lundi suivant. Le travail réalisé a amené à revoir ce système et à proposer un rythme hebdomadaire de 42h générant des repos compensateurs imposés et des RTT,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le règlement du temps de travail en tenant compte de l'actualité règlementaire et des adaptations locales,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :

- **DE VALIDER le passage à un cycle de 39 h pour les équipes opérationnelles du service technique sauf pour les agents qui assurent des astreintes au centre aquatique, qui seront placés sur un rythme hebdomadaire de 42h,**
- **D'APPROUVER le règlement du temps de travail joint en annexe à compter du 1er janvier 2026,**
- **D'AUTORISER M. le Président et le Vice-Président en charge des Finances, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 34	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 02/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

